



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 21/06/2016 portant création de la mention Activités aquatiques et de la natation du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 04/09/2020,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Activités aquatiques et de la natation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance
BP4ALP200923	Monsieur BARBE	Enzo
BP4ALP200924	Monsieur DEFOLIE	Matéo
BP4ALP200925	Monsieur DESROCHES	Maxime
BP4ALP200926	Monsieur DIALLO	Steven
BP4ALP200927	Monsieur DONA	Roland
BP4ALP200928	Monsieur DUCOS	Guillaume
BP4ALP200929	Madame DUPEY	Marine
BP4ALP200930	Monsieur GIMENEZ	Elie
BP4ALP200931	Monsieur GONZALES	Paul
BP4ALP200932	Monsieur GUIRAUDE	Cyril
BP4ALP200933	Madame JONETTE	Noémie
BP4ALP200934	Monsieur LAFARGUE	Loris
BP4ALP200935	Monsieur LAPORTE	Vincent
BP4ALP200936	Monsieur LECLERCQ	Léo
BP4ALP200937	Monsieur MESPLEDE	Kenzo
BP4ALP200938	Monsieur PORCHERON	Alexandre
BP4ALP200939	Monsieur RUFFLE	Esteban
BP4ALP200940	Madame SARTOLOU	Valérie
BP4ALP200941	Madame SOUBIES	Lola
BP4ALP200942	Monsieur SOUVERCAZE	Tom

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 04/09/2020

P. Le Directeur Régional et Départemental de la
Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, et par
délégation, la cheffe de service

Marie-Jeanne EHLINGER